

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° n°33-01-1917 Arrêté du 12 Janvier 1917 promulguant l'arrêté ministériel du 2 Novembre 1916 portant dérogation aux prohibitions de sortie de divers produits.

n°33-01-1917

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
12 janvier 1917

Numéro JO
n° 243 du 31/01/1917

Date du numéro
31 janvier 1917

VISAS

L'Inspecteur Général, délégué dans les fonctions de Gouverneur de la Côte Française des Somalis et Dépendances, Officier de la Légion d'Honneur.

Vu l'ordonnance organique du 18 Septembre 1844, rendue applicable à la Colonie par décret du 18 Juin 1884.

Vu l'arrêté ministériel du 2 Novembre 1916 portant dérogations aux prohibitions de sortie de divers produits

Vu le texte du dit arrêté inséré au Journal Officiel de la République Française du 4 Novembre 1916

Vu l'arrêté ne 329 du 9 Décembre 1916 promulguant l'arrêté ministériel du 24 Octobre 1916 portant prohibitions de sortie de divers produits à la sortie de colonies et pays protectorat autres que la Tunisie et le Maroc.

Vu la dépêche ministérielle n° 1487 du 13 Novembre 1916 prescrivant de promulguer l'arrêté ministériel du 2 Novembre 1916;

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Est promu dans la Colonie pour y être exécuté selon ses forme et teneur l'arrêté ministériel du 2 Novembre 1916 portant dérogation aux prohibitions de sortie de divers produits,

Art. 2

Le présent arrêté Sera communiqué pour exécution, enregistré, affiché et publié partout où besoin sera.

fillon